



« Les Jeudis de la Créa »



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

Réseau
Initiative
AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 France
Travail

« Les Jeudis de la Créa »

13/06/2024

SOMMAIRE

- I) La boîte à outils CASA
- II) L'accompagnement de la CCI Côte d'Azur
- III) L'accompagnement de la CMAR PACA
- IV) Quel statut juridique choisir ?

« Les Jeudis de la Créa »

V) Le régime de l'autoentrepreneur

VI) Les aides financières de France Travail

VII) Les aides financières
d'Initiative Agglomération Sophia Antipolis

VIII) Les prochains rendez-vous



I) La boîte à outils CASA

Emmanuel MERGAULT

Chargé d'affaires

Xavier PRINCE

Gestionnaire de la Pépinière STARTEO



« La boîte à outils CASA »

☒ SE FORMER / S'INFORMER

>> **Une chaîne YouTube** (conseils, podcasts et des parcours de chefs d'entreprise)

+ d'infos : www.youtube.com/@infosentrepreneurs

>> **Des ateliers collectif gratuits** et ouverts à tous.

Inscription : <https://iasa.leclubinitiative.com>

>> **Le lundi des experts IASA** : rencontres individuelles avec expert-comptable/assureur/avocat en droit des affaires, etc.

Inscription : initiative@agglo-casa.fr

>> **casa-entreprises.fr** : Retrouvez les infos indispensables pour votre création/reprise d'entreprise !

« La boîte à outils CASA »

MONTER VOTRE PROJET ENTREPRENEURIAL

>> **Les rendez-vous de la création** : Ces rendez-vous offrent une approche globale de votre projet.

+ d'infos : permanence.conseils@agglo-casa.fr

>> **Initiative Agglomération Sophia Antipolis** : vous accompagne au cours de votre projet entrepreneurial notamment grâce à un prêt d'Honneur

+ d'infos : initiative@agglo-casa.fr

>> **L'Office de Commerce et de l'Artisanat d'Antibes Juan-les-Pins** :

locaux commerciaux, permanences, ateliers collectifs

+ d'infos : officedecommerce@ville-antibes.fr

« La boîte à outils CASA »

☑ HÉBERGER VOTRE ENTREPRISE :

>> **BUSINESS PÔLE** : ce pôle de création et de développement des entreprises innovantes de 4 500m² héberge une pépinière d'entreprises, 3 incubateurs, mais aussi les acteurs majeurs de l'innovation.

+ d'infos : l.fagard@agglo-casa.fr

>> **Pépinière d'Entreprises STARTEO** : Des bureaux à loyers modérés et un accompagnement individualisé à Châteauneuf (20 mn de Sophia Antipolis).

+ d'infos : x.prince@agglo-casa.fr

Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?



II) L'accompagnement individuel et collectif de la CCI Côte d'Azur



Sonny RENAUX
Conseiller Entreprendre

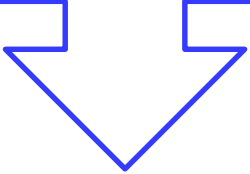
Réussir son Projet Entrepreneurial



CCI NICE
CÔTE D'AZUR

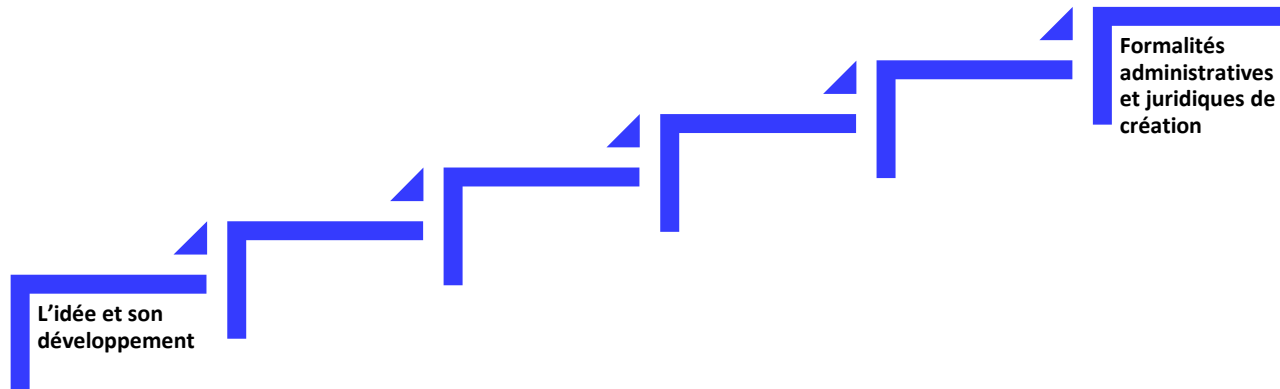
Les Facteurs clés de réussite

- L'adéquation Homme-Femme avec le projet
- L'analyse du marché et compréhension du besoin client
- La cohérence du plan stratégique, financier et économique
- La mise en œuvre pertinente des choix stratégiques
- Bien identifier les pièges et les principaux facteurs de défaillance afin de les éviter

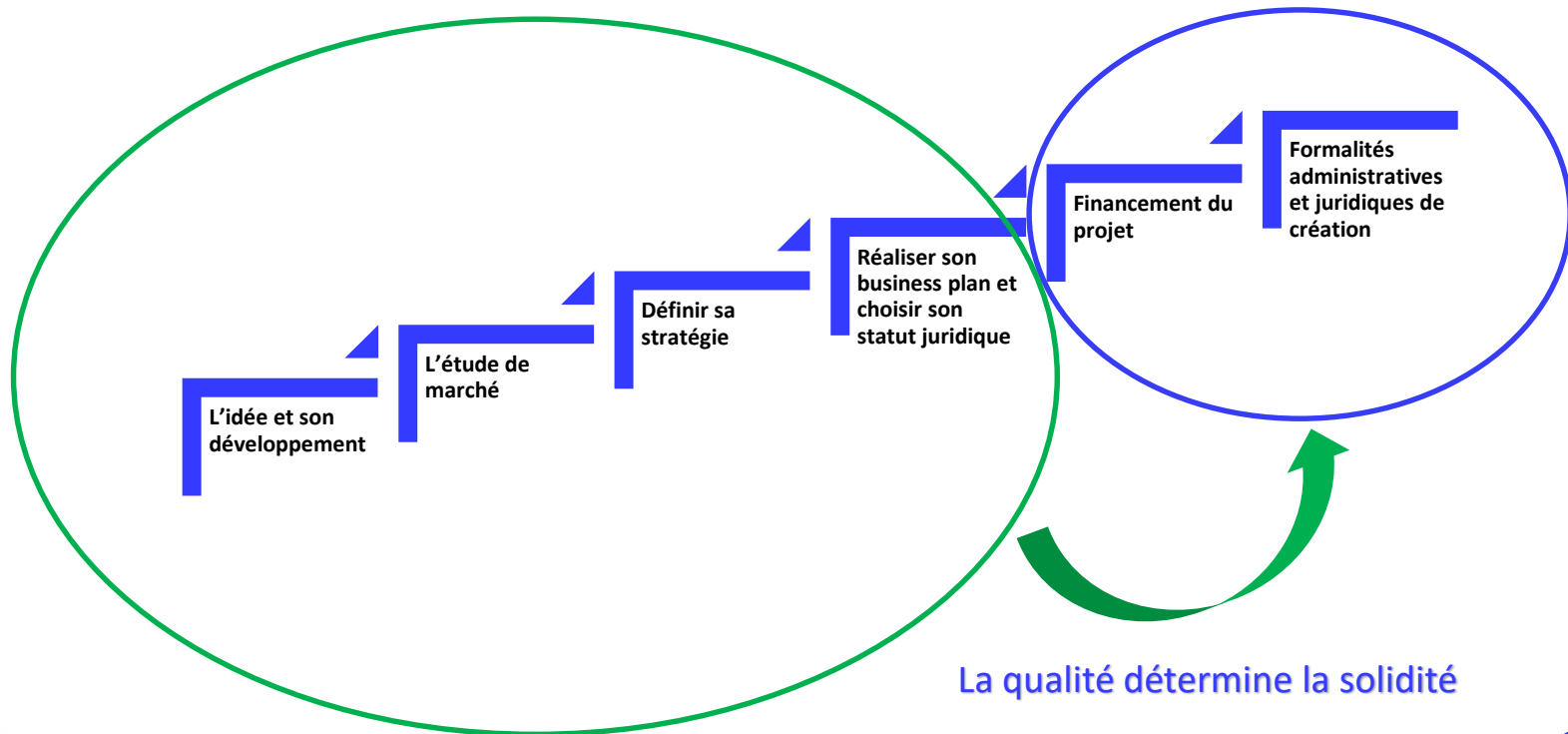


Se faire accompagner

Les étapes de la création d'entreprise



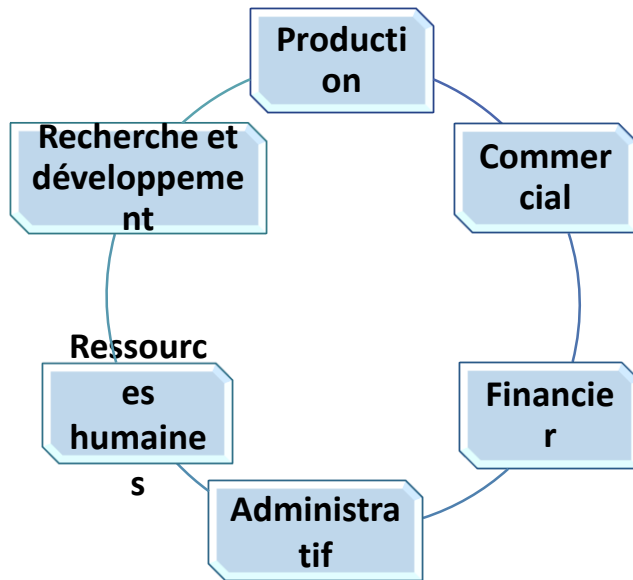
Les étapes de la création d'entreprise



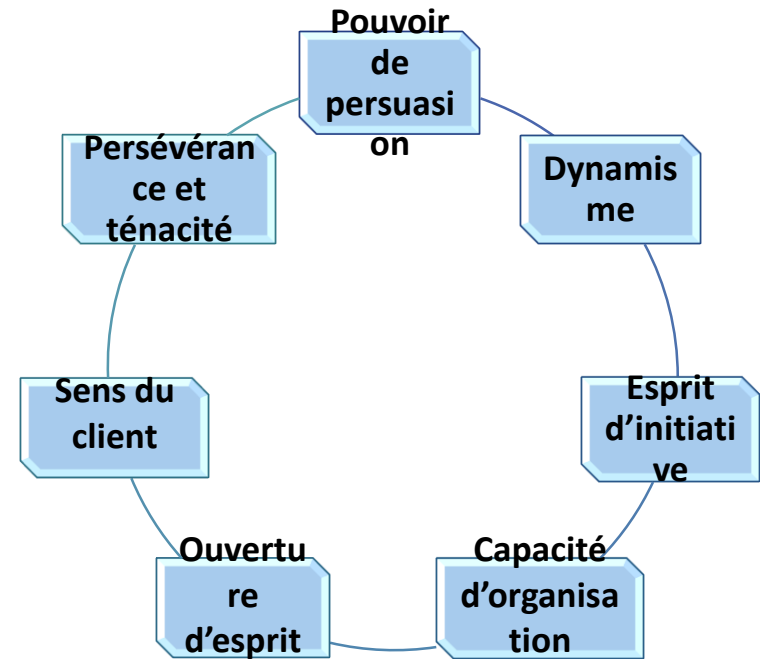
L'accompagnement et les facteurs clés de réussite

- Adéquation Homme projet
- Analyse du marché et compréhension du besoin client
- Cohérence du plan stratégique, financier et économique
- Mise en œuvre pertinente des choix stratégiques
- Bien identifier les pièges et les principaux facteurs de défaillance afin de les éviter

Les différentes casquettes de l'entrepreneur



Rôles quotidiens



Qualités personnelles

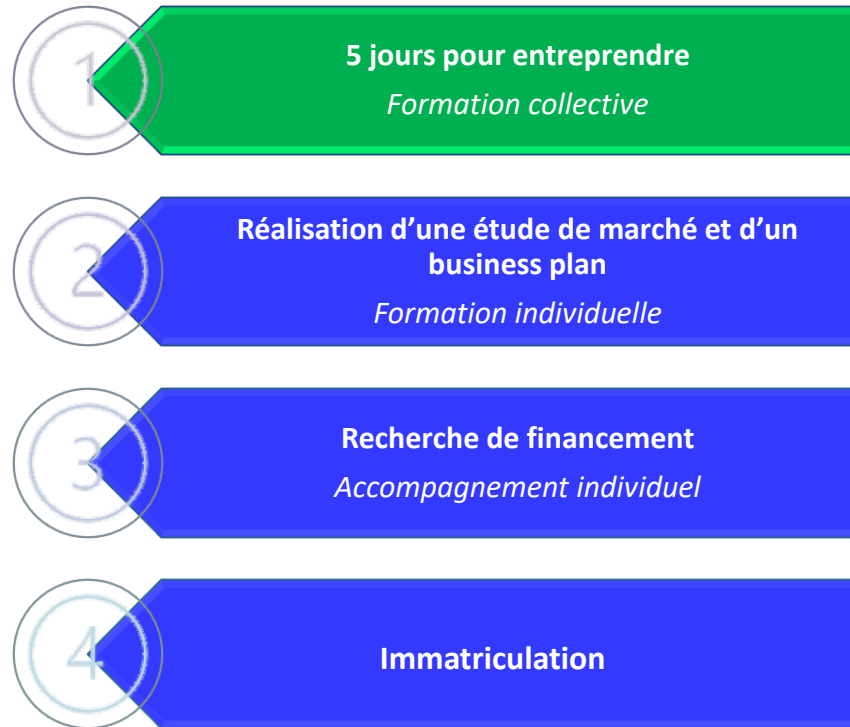
Les Facteurs de défaillance

- Défaillance de clients
- Localisation inappropriée
- Problèmes personnels du dirigeant
- Départ d'un collaborateur clé
- Manque d'anticipation
- Insuffisance de liquidités
- Manque de compétences en gestion du dirigeant

Le Prévisionnel financier

- > **Le Bilan d'Ouverture**
- > **Le Compte de Résultat Prévisionnel**
- > **Le Plan de Financement**
- > **Le Plan de Trésorerie**

Le parcours de la création/reprise



Se former : les bases pour entreprendre

5 JOURS POUR ENTREPRENDRE



Objectifs

- Valider la pertinence de votre projet
- Prendre la véritable mesure du projet
- Vous donner les outils et la méthode pour construire le Business Plan



Cible

Porteur de projet entrepreneurial qui souhaite comprendre les clés de la réussite de la création ou reprise d'entreprise, quel que soit l'état d'avancement de son projet



Pré-requis

Être déterminé à entreprendre et avoir une idée formalisée



Durée

- 5 jours (35h en présentiel) + une demi-journée de validation des compétences
- Du lundi au vendredi
- De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



Tarif

- 690 € Net de taxe
- Possibilité de prise en charge via le Compte Personnel de Formation (CPF) ou par l'entreprise
- Clôture des inscriptions 11 jours ouvrés avant le début de la session

Le programme :

Durant la formation, vous allez mettre en pratique des méthodes et utiliser des outils pour travailler efficacement sur les thèmes suivants :

- **Construction d'un projet cohérent avec le marché :** analyse du contexte, de son environnement
- **Stratégie marketing et commerciale :** étude de marché, positionnement, offre...
- **Stratégie financière :** viabilité et besoins financiers du projet
- **Stratégie juridique, fiscale et sociale :** régimes fiscaux et sociaux, choix de la forme juridique, nom et marque
- **Indicateurs de pilotage :** tableau de bord qualitatif et quantitatif

Les avantages :

- Gagner du temps par rapport à une démarche individuelle
- Faciliter la prise de décision du lancement du projet
- Sécuriser votre création/reprise d'entreprise
- Echanger entre pairs et développer votre réseau professionnel
- Bénéficier de conseils d'experts

Les modalités d'évaluation

Une certification validant les compétences acquises, en fonction des résultats obtenus lors de l'évaluation par un quizz en ligne

Les résultats

- Un taux de satisfaction de 98,9%

Formation collective certifiante :
Bénéficiaire de méthodologies, d'outils et de conseils pour formaliser et structurer votre projet de création.

Durée: Une semaine de formation tous les mois.

Bâtir un Projet Entrepreneurial Durable

BÂTIR UN PROJET ENTREPRENEURIAL DURABLE



Objectifs

- Développer vos compétences entrepreneuriales
- Coconstruire un business plan complet via la plateforme CCI Business Builder
- Avoir la capacité de présenter son projet à de futurs partenaires



Cible

Créateur ou repreneur d'entreprise déterminé qui souhaite créer une entreprise avec méthode



Pré-requis

- Être déterminé à entreprendre
- Avoir un projet de création ou reprise d'entreprise avec une idée précise de l'activité envisagée
- Faire un rendez-vous diagnostic avec un Conseiller CCI



Durée

- 7 heures d'entretien individuel en présentiel ou à distance
- Sur 6 mois maximum en fonction des projets



Tarif

- 850 € Net de taxe
- Possibilité de prise en charge via votre CPF (Compte Personnel de Formation).

Le programme :

- **Conception de la stratégie générale d'un projet entrepreneurial**
 - L'analyse du contexte, de l'environnement et des ressources disponibles
 - La vision et la raison d'être de la future entreprise
 - L'élaboration de la stratégie générale de la future entreprise
- **Élaboration du business model cible**
 - La définition des offres
 - L'étude de marché, l'analyse de la concurrence
 - Le positionnement
 - La définition d'un business model
- **Stratégies opérationnelles de mise en œuvre du projet entrepreneurial**
 - Le choix de la forme juridique, du régime fiscal et social
 - La stratégie marketing (offre, prix, distribution...), commerciale et de communication
 - L'identification des besoins humains, techniques et financiers pour la mise en œuvre opérationnelle du projet d'entreprise
- **L'élaboration de la stratégie financière du projet d'entreprise et recherche de partenaires**
 - Le prévisionnel financier sur 3 ans
 - La présentation du projet d'entreprise à de potentiels partenaires financiers

Les avantages :

- Certification de compétences entrepreneuriales reconnue par l'Etat
- Un programme qui sécurise le parcours de création ou reprise de l'entreprise et le démarrage de l'activité
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé

Parcours individualisé certifiant :

Accompagnement personnalisé afin de réaliser un business plan complet et de vous préparer aux démarches de financement.

Durée : 7 rendez-vous répartis sur plusieurs mois.

Mon Projet d'Entreprise - Reprise

Reprise d'entreprise

Je prends le relais d'un dirigeant

Quelle entreprise ai-je envie de reprendre ? Quel investissement faut-il prévoir ? Comment se présente le marché ? Comment vais-je pouvoir m'imposer vis-à-vis de l'équipe en place dans l'entreprise ? ...



- Confirmer votre profil entrepreneurial et préciser votre projet

- Élaborer un projet de reprise durable et responsable en recherchant une cible à reprendre ou en réalisant le business plan de reprise

- Bénéficier d'un suivi sur 1 an pour favoriser le développement de l'entreprise après la cession

Modules complémentaires

Combinaison de trois modules à sélectionner parmi les modules suivants

Valorisation de la cible à reprendre

Coaching offre de reprise

Sourcing des financements

Pitcher son projet

Transition numérique

Cet accompagnement est réalisé en face-à-face avec un conseiller expert CCI en toute confidentialité. Il est financé par La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'AGEFIPH et le Réseau des CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur.

“

Valeur : 1 116€ HT
reste à charge : 0€

”

Parcours individualisé :

Accompagnement personnalisé afin de réaliser un business plan complet et de vous préparer aux démarches de financement.

Durée : jusqu'à 20 heures de rendez-vous individuels

Nous contacter



Boite mail : creation@cote-azur.cci.fr



Site internet : www.cote-azur.cci.fr



Centre d'appel : 04 93 13 73 00 et allocci@cote-azur.cci.fr



Adresse : 20 boulevard Carabacel - 06 000 NICE

Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?



III) L'accompagnement individuel et collectif de la CMAR PACA



Franck SIMOES
Responsable du Pôle Entreprises

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR PACA) assure la **représentation et le développement des métiers et de l'artisanat au plan Régional**. Ses 6 délégations départementales garantissent des actions de proximité aux entreprises et assurent la liaison avec les acteurs locaux.

INPI RNE

Offre Global de
Services

Apprentissage & formation
métiers URMA



Formation continue

Institutionnel & Prospective

Consultation & Coordination

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **150 élus** issus des **six départements** du territoire;
- présidée par **Yannick MAZETTE**;
- le Bureau de la CMA PACA se compose de **six Présidents de niveau départemental**;
- élus tous les **5 ans** par leurs **pairs artisans** au cours d'élections au suffrage universel direct.

L'actuelle mandature a démarré fin 2021 pour s'achever fin 2026.



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



MAZETTE
Yannick

*Président Régional Provence-Alpes-
Côte d'Azur*



DUTTO
Gilles

*Secrétaire adjoint
Président de niveau
Départemental Alpes-Maritimes*

. ROBBA Raoul
Vice-Président de niveau départemental
. VIAL Elodie
. MANIERE Robert
. OLIVER-BARAL Corinne
. VANNUCCI Patrice
. PRIOLO Rhodan

. HELED-THIBAudeau Yaël
. FRAPPART Nathalie
. CAVALLERA Fabrice
. ROLFO Pascal
. TOMASONI Béatrice
. BERNARDI Pierre-Louis
. BARTOLO Régine

. RIHET Bruno
. RICCO-KITSAS Sara
. JOUSSAIN Jacques
. RIAUDEL-DESFARGES Sandrine
. KLEIN Valery
. DELPIANO-INVERSI Luisa

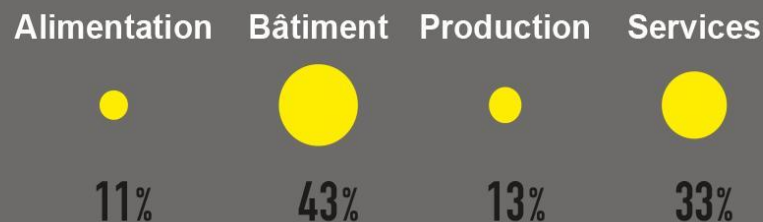
. DUPHIL Thierry
. CASBI Yaël
. BONDOUX Olivier
. ZORIAN Jean-Marc
. COTTARD Christian

L'Entreprise Artisanale : exercice d'une ACTIVITE relevant de l'artisanat c'est-à-dire une activité indépendante de :

- production,
- transformation,
- réparation,
- prestation de service

avec moins **dix personnes employés** à la création.

4 familles d'activités artisanales dans la région



Activité	Organisme compétent
Artisanale	Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)
Commerciale	Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
Activités agricoles	Chambre d'agriculture

Si inscription de plusieurs activités dont au moins une relevant de l'artisanat :



L'Artisanat

en PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CARACTÉRISTIQUES 2022

217 256

ENTREPRISES ARTISANALES AU 01/01/2023

CHIFFRES-CLÉS

2^{ème}

région de France en **densité artisanale** (396 entreprises pour 10 000 habitants) - Source : Insee RP 2019, REE 2020

8 ans

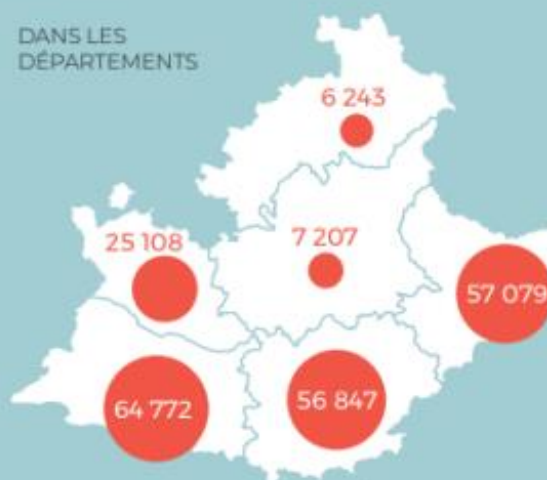
c'est l'**ancienneté moyenne** des entreprises artisanales

33%

des entreprises de l'**économie marchande** (hors agriculture) sont artisanales - Source : Insee REE 2020

34%

des entreprises artisanales ont **moins de 3 ans**. 49% ont entre 3 et 15 ans, 16% ont plus de 15 ans



DIVERSITÉ DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

ALIMENTATION

10%

22 146
entreprises artisanales

BÂTIMENT

40%

85 509
entreprises artisanales

PRODUCTION

13%

28 867
entreprises artisanales

SERVICES

37%

79 772
entreprises artisanales

PARCOURS CRÉATEUR

I - Accompagnement à la création

II - Formation à l'entrepreneuriat

PARCOURS CRÉATEUR

I - Accompagnement à la création

1. 2h chrono pour réussir votre création d'entreprise
2. Transformer mon idée en projet d'entreprise
3. Chiffrer votre projet pour bien choisir votre statut
4. Etude de marché : définir mon projet
5. Construire mon premier plan d'actions commercial
6. Sécurisez votre immatriculation : vos formalités clé en main

PARCOURS CRÉATEUR

I - 1. 2h chrono pour réussir votre création d'entreprise

Notre service

Découvrez les principales étapes de la création d'entreprise et obtenez des réponses à vos premières questions liées à la création d'entreprise.

Les plus

- Atelier participatif en petit groupe
- Animation par des consultants experts

Public

Porteur de projet en création ou reprise d'une entreprise.

Format

Réunion d'information collective

Fréquence

Chaque vendredi matin

Durée

2 h

Lieu

CMA PACA - Alpes Maritimes
81 avenue Léon Béranger
06700 Saint-Laurent-du-Var

Inscription

www.cmar-paca.fr

Tarif

Gratuit - 100% pris en charge par la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires
(Valeur : 180€)



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



NOTE MOYENNE DE
RECOMMANDATION 2023

9
/10

“ Réunion d'informations très claire, les intervenants sont disponibles pour répondre à toutes nos interrogations. Cette matinée a entièrement répondu à mes attentes. ”

ELISABETH - 44 ans - Bouches-du-Rhône (13)



PARCOURS CRÉATEUR

I - 2. Transformer mon idée en projet d'entreprise



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Notre service

Bénéficiez d'un entretien individuel avec un spécialiste de la création d'entreprise pour faire le point sur la faisabilité de votre idée. Analysez votre projet avec un conseiller, identifiez les clés de votre réussite (accompagnement, partenaires, ressources...) et obtenez des réponses concrètes à vos questions liées à la création d'entreprise.

Les plus

- Bénéficier d'un regard objectif et spécialiste
- Évaluer la pertinence du projet
- Connaître les dispositifs d'accompagnement et parcours adaptés

Public

Porteurs de projet

Format

Conseil individuel

Durée

1 h

Lieu

CMA PACA - Alpes Maritimes
81 avenue Léon Bérenger
06700 Saint-Laurent-du-Var

Prise de rdv

www.cmar-paca.fr

Tarif

Gratuit - 100% pris en charge par la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires
(Valeur : 150€)



NOTE MOYENNE DE
RECOMMANDATION 2023

9,4
/10

“ Excellente accompagnement,
bonne discussion autour du projet.
Très utile. ”

JERÔME - 52 ans - Hautes-Alpes (05)



PARCOURS CRÉATEUR

I - 3. Etude de marché : définir mon projet



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Notre service

Bénéficiaire de conseils individualisés (entretiens individuels) et/ou de groupe (formations spécialisées), d'aide à la documentation (recherche et mise à disposition d'informations), de validation étape par étape de votre étude.

Les plus

- Mise à disposition d'un outil
- Accompagnement personnalisé

Public

Porteurs de projet

Format

Conseil individuel

Durée

2 h

Lieu

CMA PACA - Alpes Maritimes
81 avenue Léon Bérenger
06700 Saint-Laurent-du-Var

Demande de contact

www.cmar-paca.fr

Tarif

Sous conditions, prise en charge possible par la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires. (Valeur : 160€)



PARCOURS CRÉATEUR

I - 4. Chiffrez votre projet pour bien choisir votre statut



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



RCA

Notre service

Évaluez concrètement votre projet. Réalisez vos prévisions d'activité avec l'aide d'un conseiller pour déterminer le statut juridique le plus adapté à votre situation.

Les plus

- Effectuer des premières simulations financières pour déterminer le statut le plus adapté
- Un conseil expert sur les investissements nécessaires, les aides à mobiliser

Public

Porteurs de projet

Format

Conseil individuel

Durée

2 h

Lieu

CMA PACA - Alpes Maritimes
81 avenue Léon Béranger
06700 Saint-Laurent-du-Var

Demande de contact

www.cmar-paca.fr

Tarif

Sous conditions, prise en charge possible par la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires. (Valeur : 160€)



NOTE MOYENNE DE
RECOMMANDATION 2023

9,2
/10

“ J'ai pu avoir plusieurs réponses aux questions que je me posais, ainsi que découvrir une bonne base de réalisation d'un BP. ”

CYPRIEN - 27 ans - Bouches-du-Rhône (13)



PARCOURS CRÉATEUR

I - 5. Chiffrez votre projet pour bien choisir votre statut



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Notre service

Évaluez concrètement votre projet. Réalisez vos prévisions d'activité avec l'aide d'un conseiller pour déterminer le statut juridique le plus adapté à votre situation.

Les plus

- Effectuer des premières simulations financières pour déterminer le statut le plus adapté
- Un conseil expert sur les investissements nécessaires, les aides à mobiliser

Public

Porteurs de projet

Format

Conseil individuel

Durée

2 h

Lieu

CMA PACA - Alpes Maritimes
81 avenue Léon Bérenger
06700 Saint-Laurent-du-Var

Demande de contact

www.cmar-paca.fr

Tarif

Sous conditions, prise en charge possible par la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires. (Valeur : 160€)



PARCOURS CRÉATEUR

I - 6. Sécurisez votre immatriculation : vos formalités clé en main



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Notre service

Démarrez votre activité en toute confiance ! Sécurisez et simplifiez vos démarches d'immatriculation grâce à un accompagnement personnalisé jusqu'au dépôt de votre dossier. Obtenez rapidement votre n° de SIREN et votre extrait

Les plus

- L'expertise d'un conseiller en contact direct et individuel (face-à-face, visio, téléphone...)
- Une prise en charge complète de l'immatriculation en ligne
- Un gain de temps, des démarches simplifiées

Public

Porteurs de projet

Format

Conseil individuel

Horaires

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Lieu

CMA PACA - Alpes Maritimes
81 avenue Léon Béranger
06700 Saint-Laurent-du-Var

Plus d'informations

www.cmar-paca.fr

Tarif

- Personne physique : à partir de 94,80 € TTC
- Personne morale : à partir de 135,60 € TTC



NOTE MOYENNE DE
RECOMMANDATION 2023

8,9
/10

“ Un suivi personnalisé avec de bon conseils sur les choix de la création d'entreprise. ”

Loïc - 43 ans - Var (83)



PARCOURS CRÉATEUR

II - Formation à l'entrepreneuriat

- Créer, gérer et développer sa TPE-PME

Pack premium

- Créer sa micro-entreprise

Pack Micro



PARCOURS CRÉATEUR

II - Créer, gérer et développer sa TPE-PME

Pack Premium



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Cette offre de formation est éligible à

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr



Objectifs

Gestion & administration

Comment financer mon projet et mobiliser des aides

Comment calculer ce que je vais gagner

Comment gérer et organiser mon entreprise au quotidien

Comment choisir le bon statut de mon entreprise

Communication & commercialisation

Comment trouver mes premiers clients

Comment vendre mes produits/services

Comment booster mon entreprise avec le web

Public

Porteur de projet

Format

Formation collective

Durée

5 jours - 35 heures

Lieu

CMA PACA - Alpes Maritimes

81 avenue Léon Bérenger

06700 Saint-Laurent-du-Var

Demande de contact

www.cmar-paca.fr

Tarif

700 € avec prise en charge totale ou partielle possible selon les conditions de l'organisme de financement de la formation professionnelle (OPCO ou Fonds d'Assurance Formation).



**PARCOURS
CRÉATEUR**



PARCOURS CRÉATEUR

II - Créer sa micro-entreprise

Pack Micro



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Cette offre de formation est éligible à

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr



Objectifs

Gestion & administration

Comment préparer simplement mon immatriculation ?

La micro-entreprise, est-ce pour moi ?

Comment gérer et organiser ma micro entreprise au quotidien

Public

Porteur de projet

Format

Formation collective

Durée

2 jours - 14 heures

Lieu

CMA PACA - Alpes Maritimes
81 avenue Léon Bérenger
06700 Saint-Laurent-du-Var

Demande de contact

www.cmar-paca.fr

Tarif

280 € avec prise en charge totale ou partielle possible selon les conditions de l'organisme de financement de la formation professionnelle (OPCO ou Fonds d'Assurance Formation).



**NOTE MOYENNE DE
RECOMMANDATION 2023**

8,9
/10

“ Le contenu de la formation prépare bien à un projet de création. ”

VALÉRIE - 54 ans - Hautes-Alpes (05)



**PARCOURS
CRÉATEUR**



PARCOURS CRÉATEUR

II - Formation à l'entrepreneuriat

ET SI VOUS PRENIEZ
2 JOURS POUR
SÉCURISER LE LANCEMENT
DE VOTRE MICRO-ENTREPRISE

**PACK
MICRO**

FORMATION

- ✓ COMPRENDRE LES MÉCANISMES DE LA MICRO-ENTREPRISE
- ✓ SAVOIR COMMENT ET QUAND DÉCLARER MON CHIFFRE D'AFFAIRES
- ✓ PRÉPARER SIMPLEMENT MON IMMATRICULATION

**PARCOURS
CRÉATEUR**



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
DU VAL D'OISE

MA

Offre éligible sur
**MON
COMPTE
FORMATION**

f t in y www.cma95.fr

ET SI VOUS PRENIEZ
5 JOURS POUR
RÉUSSIR VOTRE PROJET
DE CRÉATION D'ENTREPRISE

**PACK
PREMIUM**

FORMATION

- ✓ CHOISIR LE BON STATUT POUR MON ENTREPRISE
- ✓ FINANCER MON ENTREPRISE ET TROUVER DES AIDES
- ✓ CALCULER CE QUE JE VAIS GAGNER
- ✓ ORGANISER ET GÉRER MON ENTREPRISE AU QUOTIDIEN
- ✓ VENDRE MES PRODUITS/SERVICES

**PARCOURS
CRÉATEUR**



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
DU VAL D'OISE

MA

Offre éligible sur
**MON
COMPTE
FORMATION**

f t in y www.cma95.fr

PARCOURS CRÉATEUR

PLAN D' ACTIONS

1. 2h chrono pour réussir votre création d'entreprise
2. Transformer mon idée en projet d'entreprise

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.cmar-paca.fr



Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?



IV) Quel statut juridique choisir ?



Monsieur Vincent MEUNIER-COLIN

- Présentation de l'intervenant
- Objectifs de l'atelier
- Tour de table

Les statuts juridiques

1

PRESENTATION GENERALE

STATUT JURIDIQUE	Entreprise individuelle (= en nom propre) BIC - BNC			Société			
				SARL	SAS	SNC	SA
REGIME FISCAL et IMPOSITION DU RESULTAT	Réel normal	Réel simplifié	Micro entreprise	Réal normal ou simplifié			
OBLIGATION COMPTABLE	Lourde	Allégée	Super allégée	Réal normal : Lourde Réal simplifié : Allégée			
REGIME FISCAL DE TVA	Réel normal	Simplifié ou normal	Franchise de TVA	Franchise ou option	Réal normal ou réel simplifié		



Micro entreprise ou auto-entrepreneur

Ventes : plafond de CA à 188 700€ HT

Prestations : plafond de CA à 77 700€ HT

Réal normal :

Vente: plafond de CA à 840 000€ HT

Prestation : plafond de CA à 254 000€ HT

Les statuts juridiques

COMPARATIF DES STATUTS POUR UN CREATEUR

	Nb d'associés requis	Montant minimum capital
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Uniquement l'entrepreneur individuel (celui-ci peut évidemment embaucher des salariés)	Il n'y a pas de notion de capital social, l'entreprise et l'entrepreneur ne formant juridiquement qu'une seule et même personne.
EURL	1 seul associé (pers. physique ou morale sauf autre EURL)	Librement fixé par l'associé en fonction de la taille, de l'activité et des besoins de la société en capitaux. 20% des apports en numéraire sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.
SARL	2 associés minimum	
SA	7 actionnaires minimum	37.000 € minimum. 50% des apports en numéraire sont versés obligatoirement à la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.
SAS / SASU	1 associé minimum	Librement fixé par les associés en fonction de la taille, de l'activité et des besoins de la société en capitaux. 50% des apports en numéraire sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.
SNC	2 associés minimum	Librement fixé par les associés en fonction de la taille, de l'activité et des besoins de la société en capitaux. Les apports en numéraire sont versés intégralement ou non à la création. Dans ce dernier cas, le solde peut faire l'objet de versements ultérieurs, sur appel de la Gérance, au fur et à mesure des besoins.

Les statuts juridiques

	Qui dirige l'entreprise ?	Responsabilité des associés ou actionnaires
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	L'entrepreneur individuel est le seul « maître à bord ». Il dispose des pleins pouvoirs pour diriger son entreprise.	L'entrepreneur individuel est le seul responsable sur l'ensemble de ses biens personnels. Ses biens fonciers bâtis ou non bâtis, non affectés à un usage professionnel peuvent cependant sont protégés.
EURL	Un Gérant (obligatoirement personne physique) qui peut être soit l'associé unique, soit un tiers.	La responsabilité de l'associé est limitée au montant de ses apports, sauf s'il a commis des fautes de gestion ou accordé des cautions à titre personnel.
SARL	Un ou plusieurs Gérant(s) (obligatoirement personne(s) physique(s)). Le Gérant peut être, soit l'un des associés soit un tiers.	La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports, sauf s'ils ont commis des fautes de gestion ou accordé des cautions à titre personnel.
SA	Un Directoire	La responsabilité des actionnaires est limitée à leurs apports.
SAS / SASU	Les associés déterminent librement dans les statuts les règles d'organisation de la société. Seule obligation : nommer un Président, personne physique ou morale, associé ou non.	La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports, sauf s'ils ont commis des fautes de gestion ou accordé des cautions à titre personnel.
SNC	Un ou plusieurs Gérant(s), personne physique ou morale. Il peut s'agir, soit de l'un des associés soit d'un tiers.	Les associés sont responsables indéfiniment et solidairement sur l'ensemble de leurs biens personnels.

Les statuts juridiques

	Quel est le mode d'imposition des bénéfices ?
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Il n'y a pas d'imposition au niveau de l'entreprise. Le Chef d'Entreprise est imposé directement au titre de l'impôt sur le revenu. L'entrepreneur individuel qui a choisi le régime de l'EI, peut sous certaines conditions, opter pour l'impôt sur les sociétés.
EURL	Il n'y a pas d'imposition au niveau de la société. L'associé unique est imposé directement au titre de l'impôt sur le revenu (catégorie des bénéfices industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux). L'EURL peut, cependant, opter pour l'impôt sur les sociétés.
SARL	Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés (IS). Il est toutefois possible d'opter pour l'impôt sur le revenu (IR) dans le cas de la SARL de famille. Une option pour l'IR est également possible, sous certaines conditions, pour les SARL de moins de 5 ans.
SA / SAS / SASU	Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Une option pour l'IR est possible pour les sociétés de moins de 5 ans, sous certaines conditions
SNC	Il n'y a pas d'imposition au niveau de la société. Chaque associé est personnellement imposé sur sa part de bénéfices au titre de l'impôt sur le revenu (dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux). La société peut, toutefois, opter pour l'impôt sur les sociétés.

Les statuts juridiques

	Quel est le régime fiscal du Dirigeant ?
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Impôt sur le revenu dans la catégorie correspondant à l'activité de l'entreprise.
EURL	Impôt sur le revenu soit dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux (EURL à l'impôt sur le revenu), soit dans celle des traitements et salaires (EURL à l'impôt sur les sociétés).
SARL	Traitements et salaires, sauf si option de la société pour l'impôt sur le revenu.
SA	Traitements et salaires pour le Président du Conseil d'Administration, sauf si option de la société pour l'impôt sur le revenu.
SAS / SASU	Traitements et salaires pour le Président, sauf si option de la société pour l'impôt sur le revenu.
SNC	Impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux.

Le prévisionnel financier

DÉFINITION

- L'établissement du prévisionnel financier consiste à traduire, en termes financiers, tous les éléments réunis au cours des étapes précédentes et à vérifier la viabilité de son entreprise en projetant ces éléments sur une période pertinente et suffisamment lisible : **à 3 ans**

Conseils

- *Essayez de faire valider le prévisionnel et la forme juridique choisie par des professionnels compétents (experts-comptables, avocats, notaires, banquiers, structures d'accompagnement à la création)*
- *Ne pas négliger les références statistiques, professionnelles dans la même activité (Banque de données, centre de gestion agréé, chambres consulaires, ordres des experts-comptables)*

Le prévisionnel financier

1

LE PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

Quels sont les capitaux nécessaires pour lancer le projet ?

Besoins durables

• Ce que l'on dépense

- Frais d'établissement

(honoraires de conseil ou d'avocat, frais d'immatriculation, frais de première publicité...)

- Investissements HT

(acquisition de brevet, licence, droit au bail, fonds de commerce, machine, matériel...)

- Besoin en fonds de roulement

(avant de commercialiser des produits, il est nécessaire d'en acquérir un stock minimum, financer le début du post client « le cycle d'exploitation »)

Ressources durables

• Ce que l'on apporte

- Capital social (doit rester à la disposition de la société)

- Compte courant d'associés (possibilité de disponibilité), y compris prêt d'honneur à 0%

• Ce qu'il faut trouver en complément

- Emprunt bancaire à moyen ou long terme

⇒ Exemple de plan de financement initial (HT)

Besoins		Ressources	
Frais d'établissement	1900	Apports personnels ou capital social	7000
Frais d'enregistrements	100		
Honoraires	0		
Dépôt de marque INPI	300		
Publicité de démarrage	1500		
Immobilisations incorporelles	2300	Comptes courants d'associés	3606
Brevet, licences	300		
Création de site internet	1500		
Logiciel	500		
Fond de commerce, droit au bail	0		
		Prêt d'honneur	6000
Immobilisations corporelles	13300		
Travaux aménagement	0		
Véhicule	8000		
Mobilier	3000		
Matériel informatique	2000	Prêt à la création	0
Outillage	300		
Immobilisations financières	0		
Garanties sur loyers (caution)	0		
Garanties professionnelles	0	Emprunt à moyen ou à long terme	14000
Stock de marchandises	8106		
Matières premières	5000		
Consommables	500		
TVA sur immobilisations	2606		
Trésorerie (ou fonds de caisse)	5000		
TOTAL	30606	TOTAL	30606



Conseils

A l'origine de l'entreprise, le plan de financement initial doit être obligatoirement équilibré

- Il devrait en être de même durant toute la durée d'activité de l'entreprise (1€ de besoin durable doit être couvert par 1€ de ressource durable, sachant que tout résultat négatif viendra diminuer les ressources durables et peut-être déséquilibrer ce plan de financement initial)*
- Il est judicieux que la durée de l'emprunt soit calquée sur la durée d'amortissement des investissements*

2 LE COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

L'activité prévisionnelle de l'entreprise va-t-elle générer un montant de recettes suffisant pour couvrir les charges entraînées par les moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre ?

Charges

- Charges d'exploitation

(achat de marchandises, charges externes, charges de personnel, dotation aux amortissements et aux provisions, impôts et taxes...)

- Charges financières

(intérêts sur emprunts, agios...)

- Charges exceptionnelles

(dons, amendes...)

Bénéfice

Produits

- Produits d'exploitation

(ventes de marchandises, prestations de services...)

- Produits financiers

(intérêts perçus, escomptes obtenus...)

- Produits exceptionnels

(divers...)

Perte

⇒ Exemple de compte de résultat (HT)

Charges	Année 1	Produits	Année 1
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achat de marchandises	200000	Ventes de marchandises	320000
Variations de stock (marchandises)	400	Prestations de service	2925
Achat de fournitures (eau, électricité...)	500		
Charges externes (loyers, assurances, crédit-baux, frais de déplacement, publicité, téléphone...)	60000		
Impôts et taxes hors IS (formation, apprentissage, CVAE)	3000		
Frais de personnel (salaires, charges sociales)	44000		
Dotation aux amortissements/provisions	10000		
Sous total 1	317900	Sous total 1	322925
Charges financières		Produits financiers	
Intérêts sur emprunt	500	Intérêts perçus	250
Agios	500	Escomptes obtenus	100
Sous total 2	1000	Sous total 2	350
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Dons	100	Divers	200
Amendes et pénalités	60		
Sous total 3	160	Sous total 3	200
Total des charges	319060	Total des produits	323475
Solde créditeur (bénéfice) avant impôts	4415	Solde débiteur (perte)	0
TOTAL	323475	TOTAL	323475



Conseils

Du tableau précédent, nous pouvons tirer le calcul de la capacité d'autofinancement de l'entreprise, c'est-à-dire de la capacité de remboursement de ses crédits (résultats, amortissements et provisions) à long ou à moyen terme.

Pour ne pas déséquilibrer la trésorerie, cette capacité doit être au moins égale au montant des annuités des emprunts (capital sans les intérêts car ceux-ci sont déjà soustraits du résultat dans l'exemple proposé).

3 LE PLAN DE TRÉSORERIE

Les recettes encaissées par l'entreprise mois par mois tout au long de l'année, permettront-elles de faire face en permanence aux dépenses de la même période ?

Janvier | Février | Mars ...

- Solde en début de mois (+ ou -)

- Encaissements TTC :
Exploitation : ventes, remboursement TVA...
Hors exploitation : apport en capital et comptes courants, primes, emprunt...

- Décaissements TTC
Exploitation : achats, charges externes, frais de personnel, charges sociales, charges financières...
Hors exploitation : remboursement d'emprunt à terme, fournisseurs d'immobilisations...

- Solde en fin de mois (+ ou -)

⇒ Exemple de plan de trésorerie (HT)

	Janvier	Février	Mars	etc...
Solde en début de mois (+ ou -)	0	5300	2177	22
Encaissements TTC :				
⇒ d'exploitation				
Ventes ou prestations	10000	11000	14000	18000
au comptant	10000	11000	12000	13000
à 60 jours	0	0	2000	3500
à 90 jours	0	0	0	1500
etc...				
Remboursement de TVA				
⇒ hors exploitation				
Apport en capital	5000	0	0	0
Compte courant	2000	0	0	0
TOTAL (1)	17000	11000	14000	18000
Décaissements TTC :				
⇒ d'exploitation				
Achats	5000	6000	6000	6000
Impôts et taxes (suivant calendrier fiscal)	0	1000	0	0
Frais de personnel nets	5000	5000	8000	8000
Charges sociales (trimestrielles si moins de 10 pers)	0	0	0	3200
Charges externes	1200	1000	1000	1000
TVA reversée	0	623	656	1147
Charges financières (agios)	0	0	0	0
⇒ hors exploitation				
remboursement emprunt (intérêts compris)	500	500	500	500
TOTAL (2)	11700	14123	16156	19847
Solde en fin de mois (TOTAL 1 - TOTAL 2)	5300	2177	22	-1825
TVA encaissée	1639	1803	2294	2950
TVA décaissée	1016	1147	1147	1147
Solde de TVA	623	656	1147	1803

GFC

Vincent MEUNIER-COLIN

175 rue du Vallon
06560 Valbonne Sophia Antipolis
T : 04.97.15.71.60

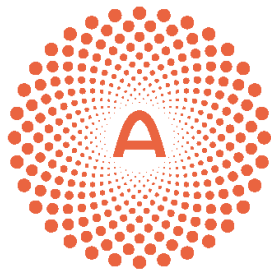
E-mail: vmeuniercolin@groupe-gfc.fr

Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?



V) Le régime social de l'autoentrepreneur



ARAPL^{2CA}
Côte d'Azur



Maison des
Professions Libérales

Monsieur Yvan REGI
Auditeur et Formateur

Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?



VI) Les aides financières de France Travail

Pôle emploi **devient**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**France
Travail**

Madame Céline DOYEN
Conseillère indemnisation

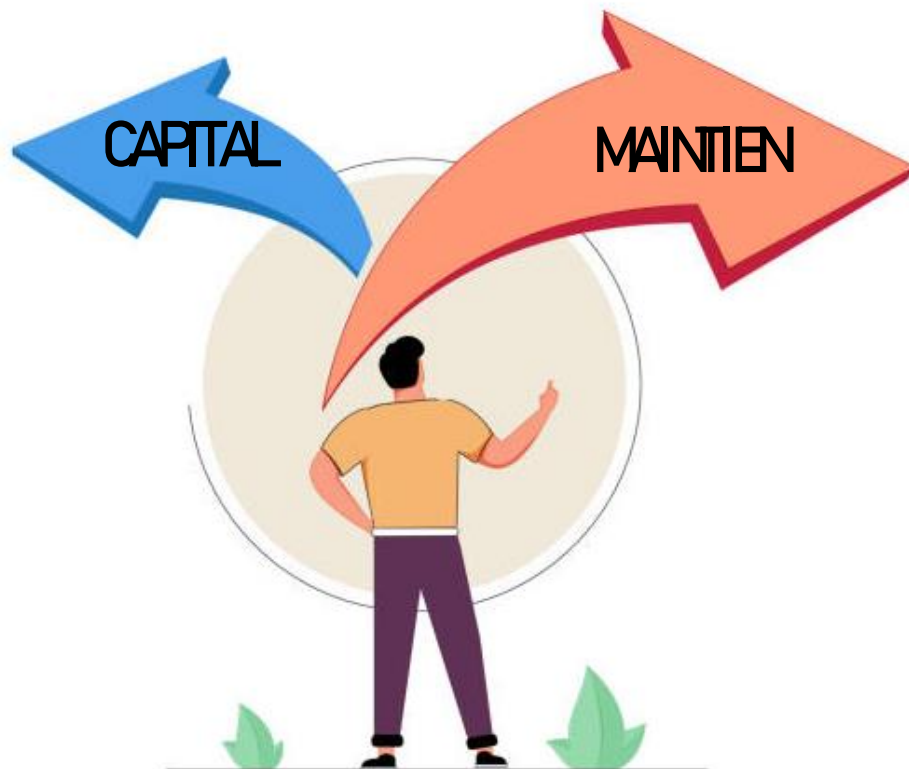
❑ MAINTIEN DU DROIT

❑ CAPITAL / ARCE

❑ ACTUALISATION DES
CREATEURS

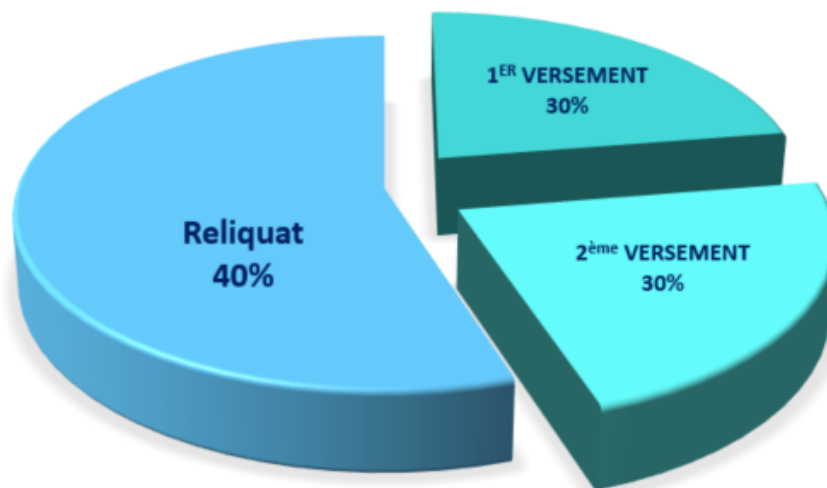


Quelle option
choisir???



ARCE

Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise



Pour les fins de contrat postérieures au **01/07/23**
= 60 % du capital versé en deux fois

- versée au plus tôt au terme des différés d'indemnisation
- sous réserve de l'acceptation de l'ACRE pour les auto entrepreneurs

ACRE

Depuis le 1er janvier 2019, l'**ACCRE** est devenue l'**ACRE**
Exonération de début d'Activité de Création ou
Reprise d'Entreprise



POUR

l'ensemble des
créateurs et repreneurs
d'entreprise est éligible
au bénéfice de ce
dispositif d'exonération
de cotisations
Quand l'activité est en
société, l'intéressé doit
exercer le contrôle
effectif de l'entreprise

COMMENT ?

Si je remplis les conditions pour bénéficier de l'Acre, j'envoie ma demande à l'Urssaf dans un délai maximum de 45 jours après ma déclaration de début d'activité effectuée auprès de mon Centre de formalité des entreprises.



QUOI ?

Sont exonérées :

*les cotisations patronales et
salariales correspondant à*

l'assurance maladie,
la maternité,
la retraite de base,
l'invalidité décès,
les prestations familiales

Ne sont pas exonérés :

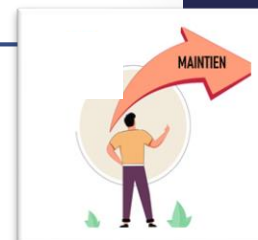
les cotisations relatives à

la contribution sociale généralisée
(CSG),
le risque accident du travail,
la retraite complémentaire obligatoire,
la formation professionnelle.

COMBIEN DE TEMPS?
12 MOIS

MAINTIEN

Maintien partiel des allocations



**Allocation mensuelle
– 70% du revenu d'activité**



ACTUALISATION



	SOCIETE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU EURL	MICRO- ENTREPRENEUR AU TRIMESTRE	MICRO- ENTREPRENEUR AU MENSUEL
QUEL REVENU SERA PRIS EN COMPTE PAR FT ?	RÉMUNÉRATION MENSUELLE	BÉNÉFICE NET ANNUEL	CHIFFRE D'AFFAIRE TRIMESTRIEL	CHIFFRE D'AFFAIRE MENSUEL
TRAVAIL	OUI	OUI	OUI	OUI
HEURES	151H	151H	151H	151H
REMUNERATION	MONTANT DU SALAIRE	0€ QUEL QUE SOIT LE BENEFICE	0€ QUEL QUE SOIT LE CHIFFRE D'AFFAIRE	MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRE > 1€
RECHERCHE D'EMPLOI	OUI	OUI	OUI	OUI

Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?



VII) Les aides financières d'Initiative Agglomération Sophia Antipolis



Monsieur Emmanuel MERGAULT
Chargé d'affaires spécialisé en RSE

Qui sommes nous ?

- ⇒ **Association Loi 1901** membre du réseau **Initiative France**, 1^{er} réseau associatif d'accompagnement et de financement de la Très Petite Entreprise
- ⇒ Nous intervenons pour tout projet de création/reprise/croissance d'entreprise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis



Qui sommes nous ? Nos adhérents / nos partenaires



... Et aussi des chefs d'entreprise bénévoles, sans qui nos missions ne pourraient être menées à bien
(certains ont été précédemment accompagnés à l'installation)

Nos missions

- ⇒ **Accompagnement du porteur de projet** dans l'élaboration de son plan d'affaires :
 - Aide à l'élaboration du plan de financement
 - Aide à la préparation du dossier financier (business plan, chiffrage du projet, pièces administratives)
 - Intermediation bancaire

- ⇒ **Attribution sous condition d'un prêt d'honneur pour renforcer la trésorerie et permettre un meilleur accès au crédit**
 - Prêt personnel, sans garantie, sans intérêt
 - Montant : 2 à 15 k€
 - Durée : 5 ans maxi différé d'amortissement compris (6 mois maxi)

- ⇒ **Suivi post création de l'entreprise pendant les trois premières années d'activité**

- ⇒ **Mise en réseau d'entrepreneurs**



Critères d'éligibilité pour demande de prêt à taux 0



⇒ **Tous Secteurs d'activité*** : agriculture, artisanat, commerces de proximité, services aux entreprises, activités libérales, activités innovantes

**sauf activités immobilières, d'intermédiation financière, taxis, VTC*

⇒ **Formes juridiques** : toutes formes juridiques sauf Associations Loi 1901 et sociétés filiales

⇒ **Le prêt d'honneur Initiative ne peut être supérieur à l'apport personnel de l'entrepreneur ni à l'emprunt Moyen/Long terme**

Les autres dispositifs financiers instruits par nos associations



**PH
Création-
Reprise**

PRÊT

Prêt à taux zéro sans
sûretés personnelles
ni réelles

De 1 K€ à 80 K€ | De 1 à 7 ans

bpi france
SERVIR L'AVENIR

**Toute personne physique,
dans le cadre d'une création, d'un
développement ou reprise d'entreprise**

Le PH Création-Reprise permet au porteur de projet accompagné par un opérateur d'accompagnement, dans le cadre de son projet de création, développement ou reprise d'entreprise, d'obtenir un financement de ses besoins professionnels

En cofinancement avec un



1/2 en 2024



1/1 en 2024

Les autres dispositifs financiers instruits par nos associations



PH Solidaire
PRÊT
Prêt sans
suretés réelles

De 1 K€ à 8 K€ | De 1 à 5 ans

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

**Demandeur d'emploi ou
bénéficiaire de minima sociaux,
dans le cadre d'une création ou
reprise d'entreprise**

En cofinancement* avec un



ou



* d'un montant et d'une durée au moins égaux et
avec une caution personnelle inférieure à 50 %

Parcours d'accompagnement

Accueil/Diagnostic



Business Plan littéral à compléter par l'entrepreneur



2 à 3 RDV individuels



Pôle Expert / Ateliers collectifs



Commission d'agrément avec notification de décision immédiate



Suivi Post-crétation

Comment nous rencontrer ?

Sur RDV en nos locaux à Sophia Antipolis / à Chateauneuf Pré du Lac

- initiative@agglo-casa.fr
- Emmanuel MERGAULT : 04 89 87 73 45
- Aurélia THEZE : 04 89 87 73 43
- www.initiative-asa.fr
- Suivez nous sur



Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?



VIII) Les prochains rendez-vous

Jeudi 20 Juin en présentiel à Antibes: Atelier « Développez vos réseaux sociaux et votre chiffre d'affaires »

Inscriptions gratuites : [Initiative Agglomération Sophia-Antipolis \(leclubinitiative.com\)](https://leclubinitiative.com)

Mardi 25 juin au Business Pôle de Sophia : Atelier « Présentez votre entreprise avec impact : le pitch ! »

Inscriptions gratuites : [Initiative Agglomération Sophia-Antipolis \(leclubinitiative.com\)](https://leclubinitiative.com)

Jeudi 26 septembre à l'Azur Arena Antibes : RESTART 2024, retrouvez 80 experts de la création/reprise d'entreprise, des conférences sur le digital et le témoignage de sportifs de haut niveau reconvertis en entrepreneurs

Inscriptions à venir

« Les Jeudis de la Créa »

Merci pour votre attention

